

Concours : CAPES RESERVE

Section : Allemand

Session 2017

Rapport de jury présenté par :

Pascal GRAND
Président du jury

SOMMAIRE

Avant-propos	p. 2
Statistiques	p. 3
Epreuve d'admissibilité	p. 4
Epreuve d'admission	p. 7
Conseils aux futurs candidats	p.10
Annexe :	
Exemple d'un sujet d'admission	p. 11

AVANT-PROPOS

Le rapport du jury permet aux candidats de mieux cerner les attentes du concours, et c'est toujours dans cet esprit qu'il est écrit. Le jury a constaté cette année que nombre de candidats avaient lu le rapport de la session précédente et avaient su tirer profit des conseils prodigués. Mais revenons tout d'abord sur le cadre général dans lequel s'est déroulé ce concours réservé :

Le nombre de postes mis au concours a connu une augmentation notable lors de cette session :

Nombre de postes :	CAPES	CAER-CAFEP
Session 2016	17	13
Session 2017	35	15

L'augmentation a été importante pour le CAPES (+ 18 postes), moindre pour le CAER-CAFEP (+2 postes), mais le nombre de dossiers présentés aux épreuves d'admissibilité n'a pas suivi cette augmentation. Le jury a toutefois décidé d'offrir au plus grand nombre possible de candidats la possibilité de faire valoir leurs compétences professionnelles, en déclarant admissibles respectivement 82,3 % (CAPES) et 89,4 % (CAER-CAPES) des candidats ayant transmis un dossier RAEP. Ce choix s'est révélé des plus pertinents, puisque 71,5 % (CAPES) et 82,3 % (CAER-CAFEP) des candidats admissibles ont pu être proposés à l'admission.

Il n'a pas été possible de proposer à l'admission tous les candidats admissibles, et ce malgré le nombre de postes élevé. Le jury a en effet eu à déplorer, chez certains candidats, une maîtrise insuffisante de l'allemand ou du français, mais parfois aussi des connaissances (civilisationnelles) et compétences insuffisantes pour l'exercice du métier de professeur d'allemand.

Ce rapport de la session 2017 permettra, tout comme les rapports des années précédentes, aux candidats éligibles de mieux se préparer aux épreuves.

Le directoire tient à remercier les membres du jury qui se sont acquittés de leur mission avec dévouement.

Pascal Grand
Président du jury

Sabine Bélien
Vice-présidente du jury

STATISTIQUES

	CAPES	CAER - CAFEP
Nombre de postes	35	15
Nombre de dossiers présentés aux épreuves d'admissibilité *	17	19
Nombre d'admissibles	14	17
Nombre d'admis	10	14

** Pour les candidats éligibles au concours*

Rapport présenté par M. Emmanuel FENOUIL

Rapport sur l'épreuve d'admissibilité

Le dossier: remarques générales

Les dossiers présentés lors de la session 2017 ont, dans leur grande majorité, répondu aux exigences formelles, tant au niveau de la mise en page que du code graphique. Une présentation claire et ordonnée favorise la lecture et la compréhension du dossier, elle reflète aussi la capacité du candidat à s'organiser et à structurer sa démarche. Une attention particulière doit donc être portée au sommaire, aux titres, aux alinéas, aux interlignes et à la numérotation. De même, le renvoi aux documents annexes doit être fiable. La réception d'un dossier plié dans une enveloppe A5 n'a pas fait la meilleure impression.

Concernant le fond, il apparaît cette année encore que tous les candidats n'ont pas suffisamment relu (et fait relire) leur dossier. Si une coquille ne fait qu'entraver la lecture (« *Falilienfest* », « *bialn oral* »), les erreurs d'orthographe ou de grammaire sont plus inquiétantes, surtout lorsqu'elles se répètent. Lire dans un dossier « *Julia se fait interviewée* », « *la rencontre s'est déroulé* » ou encore « *la consigne est lu* », pour ne citer que trois exemples, peut faire douter de la capacité de l'enseignant à être une référence orthographique fiable pour ses élèves.

Certains candidats procèdent également à un mélange malheureux des registres: « *Je m'en suis tirée plutôt bien* » ou « *... pour couronner le tout* » sont des expressions inadéquates dans un dossier de concours. A l'inverse, un style ampoulé (« *...afin de leur montrer ô combien ils peuvent réfléchir en autonomie* ») ou un verbiage didactique mal maîtrisé sont également malvenus. Le jury juge les candidats sur leurs capacités à énoncer clairement une démarche et une réflexion pédagogiques, il appréciera un langage clair et sobre. Il faudra tout autant éviter les tautologies, lapalissades et autres maladresses: « *S'exprimer en allemand motive l'apprentissage des langues* », « *J'ai défriché le terrain en amont* » ou encore « *C'est un exercice de rebrassage des connaissances acquises ultérieurement* ».

Bien plus préoccupantes sont les erreurs en allemand relevées cette année dans les dossiers RAEP. Que penser d'un candidat dont les consignes orales ou écrites sont émaillées d'incorrections grammaticales? Ou dont les aides lexicales données aux élèves sont erronées? Lire des consignes comme „*Schau dich das Foto an und beschreibe sie kurz*“, „*Überleg mal, was du gelernt hat*“, „*Lese den Text*“, „*Hört die andere Gruppen zu*“, „*Wähle eine den Linken*“, „*Gebe das Arbeitsblatt der Lehrerin*“, pour ne citer que quelques exemples, a de quoi donner des sueurs froides à un jury chargé de valider les compétences de collègues exerçant dans tel collège ou lycée.

Enfin, la présentation des annexes requiert un soin particulier. A l'heure de la numérisation, il est difficilement recevable de voir des documents mal scannés, mal cadrés, de travers, trop sombres etc... Chaque document doit être référencé dans le corps du dossier de façon à ce que le jury puisse s'y référer au fil de la lecture et ainsi juger de la pertinence des activités et documents proposés aux élèves. Un renvoi vers un document inexistant ou, au contraire, la présence d'un document dont il n'est pas question dans la description de la séquence sont deux erreurs encore constatées cette année. Répétons-le, une relecture attentive est nécessaire.

Le jury rappelle que les documents illustrant le parcours professionnel du candidat ou son investissement dans l'établissement n'ont aucune pertinence.

Le jury ne connaît pas par cœur tous les manuels en usage: la simple mention du « *cahier d'activité p.52* » est insuffisante. De même, il est nécessaire de fournir le script des documents oraux inclus dans la séquence. S'il s'agit d'une ressource sur internet, il faut la présenter, en décrire le contenu, voire en fournir une capture d'écran.

Les copies de productions d'élèves sont les bienvenues en annexe: elles permettent de juger de l'efficacité mais aussi de la perfectibilité d'une démarche. Dans ce sens, il est judicieux de fournir des exemples représentatifs du groupe, sans se limiter aux seules meilleures copies. Un dossier ne proposant aucune production d'élève nuit à l'appréciation d'ensemble.

Première partie: présentation du parcours professionnel

Les candidats doivent ici exposer clairement et précisément leurs expériences professionnelles concrètes, en respectant le format demandé, sans entrer dans le détail des noms d'établissements ou des numéros des classes concernées, ni dissenter en préambule sur la pédagogie (en expliquant par exemple le sens du terme « enseigner », comme cela a été le cas). Sont en revanche significatives les démarches de formation entreprises par le candidat, surtout lorsqu'il en analyse le bénéfice induit dans sa pratique. Les situations professionnelles et les parcours de formation sont forcément inégaux, et sont valorisés dans leur richesse et leur diversité. Le jury est attentif à l'implication de l'enseignant dans la vie de son établissement et de sa discipline. Evoquer les « *innombrables difficultés* » rencontrées lors de sa vie d'enseignant, dire que l'on a été « *submergé* » par le travail n'est pas le signe d'une grande habileté. Les références aux domaines très personnels ou étrangères à la profession sont à proscrire, de même que les anecdotes biographiques superflues.

Seconde partie: présentation d'une séquence pédagogique

Cette partie constitue le cœur du dossier car elle permet au jury de juger la maîtrise disciplinaire et didactique des candidats, qui disposent de 6 pages pour présenter une séquence pédagogique de leur choix réalisée devant les élèves. La phase d'évaluation en est une étape indispensable. Le jury s'est étonné de la forte proportion cette année de séquences destinées à des débutants (6^{ème} ou 4^{ème}): elles ne sont pas forcément plus « faciles » à concevoir qu'une séquence pour des niveaux avancés. Il est attendu des candidats qu'ils choisissent une séquence **récente** présentant un projet **cohérent** et **authentique**. Une séquence « idéale », qui n'aurait pas été mise en pratique ou bien très remaniée depuis, ou encore trop ancienne, ne correspond pas aux attentes du jury. En effet, il est attendu des candidats un regard critique sur leur pratique récente. Des pistes d'amélioration, des prises de conscience d'erreurs commises et une réflexion générale sur leur démarche seront autant d'atouts qui permettront aux candidats de montrer au jury leur capacité à évoluer et à se remettre en question.

Il est inutile de vouloir convaincre de l'efficacité, voire de la perfection, de ses pratiques par des commentaires du type : « *J'ai projeté la vidéo, exercice pertinent et fructueux* », « *La thématique choisie était très intéressante* », « *Tous les élèves ont construit un dialogue vivant et naturel. En guidant cet échange, j'ai été un véritable accompagnateur d'apprentissage* ».

Le jury apprécie que le professeur sache porter un regard critique sur sa séquence en tenant compte de la réaction des élèves : comment ont-ils réagi à telle activité? Pourquoi? Comment l'enseignant a-t-il géré les difficultés non prévues? Attention cependant à ne pas tomber dans l'excès inverse en présentant sa classe comme son « laboratoire d'expérimentation », ce qui pourrait suggérer un manque de réflexion en amont de la séquence.

Le souci chez de nombreux candidats de prendre en compte la diversité des élèves a été vraiment apprécié. Cette démarche ne peut cependant se résumer à la recherche systématique d'exercices les plus simples possibles mais requiert une réflexion sur la manière de différencier les aides et les tâches au sein d'un même groupe autour d'un projet commun. Le terme « différenciation » a souvent mal été utilisé par les candidats. Rappelons que « La pratique de la différenciation pédagogique consiste à organiser la classe de manière à permettre à chaque élève d'apprendre dans les conditions qui lui conviennent le mieux. Différencier la pédagogie, c'est donc mettre en place dans une classe ou dans une école des dispositifs de traitement des difficultés des élèves pour faciliter l'atteinte des objectifs de l'enseignement. (...) Remarque importante : il ne s'agit donc pas de différencier les objectifs, mais de permettre à tous les élèves d'atteindre les mêmes objectifs par des voies différentes » (Laurent, S. (2001) in Pédagogie différenciée)

On présentera la séquence de façon structurée, précise et argumentée, en l'intégrant idéalement dans la progression annuelle de la classe, en annonçant ses objectifs en cohérence avec les programmes d'enseignement du niveau de classe concerné et en référence aux niveaux de compétences du CECRL. Un tableau synthétique des différentes étapes, outre qu'il est fastidieux à lire, ne saurait remplacer la présentation rédigée de la séquence menée. Là encore, la présentation des objectifs se doit d'être claire et la tâche finale annoncée en amont. A la lecture du dossier, le jury doit pouvoir se représenter clairement le **projet d'enseignement** (« Qu'est-ce que les élèves sauront (faire) à la fin de la séquence qu'ils ne savaient pas faire auparavant ? ») ainsi que sa **mise en œuvre pédagogique**. En d'autres termes, le jury doit pouvoir suivre le fil rouge de ce qui a été fait en classe et hors la classe (à la maison, au CDI...), dans quel(s) but(s) et comment. La cohérence est ici de mise. Lire que « *l'activité mettait en avant un travail de collaboration (collective et en binômes) mais une évaluation de la production individuelle* » témoigne d'une maladresse dans la pédagogie et/ou dans la formulation.

Afin que la présentation soit convaincante, il est attendu des candidats qu'ils maîtrisent un minimum la terminologie didactique. Si les confusions entre les termes de « séquence » et de « séance » semblent se raréfier, ceux de « démarche actionnelle » et de « tâche » sont parfois mal maîtrisés, et la distinction entre « entraînement » et « évaluation » pas toujours claire. Citons cet exemple relevé dans un dossier: « *Evaluation sommative: distribution de la grille pour calculer les besoins de la tâche finale* »: N'était-ce pas plutôt une évaluation diagnostique?

Rapport sur l'épreuve orale d'admission

La forme de l'épreuve

Les remarques du rapport de 2016 restent d'actualité : « S'agissant du recrutement de professeurs certifiés, cette épreuve orale permet aux candidats de faire preuve, au-delà des tensions liées à la situation de concours, de leur aisance à s'exprimer et à se faire comprendre, d'adopter une posture convenable et un niveau de langue adapté à la mission éducative liée à l'exercice de la profession d'enseignant. Le registre négligé est ici absolument proscrit, la correction et la richesse de la langue française comme allemande, est une des conditions de réussite à l'épreuve. En effet, de graves erreurs récurrentes d'intonation, de syntaxe, de grammaire, ou encore l'indigence lexicale laissent entrevoir ces mêmes erreurs en situation d'enseignement, face à des élèves, ce qui n'est pas recevable. Les candidats sont invités à se détacher de leurs notes, à maintenir le contact visuel avec le jury, faisant ainsi la preuve d'une véritable posture d'enseignant, la posture, le débit et l'intonation faisant partie intégrante de la force de conviction attendue, constitutive du savoir-être d'un enseignant ».

Nous conseillons vivement aux candidats de se munir d'une montre ou d'un chronomètre pour maîtriser leur temps de parole, les téléphones portables étant bien-sûr interdits.

Première partie

Le candidat dispose de 10 minutes pour présenter en français la séquence mise en œuvre en classe et présentée dans le RAEP. Le jury ayant connaissance du dossier, il ne s'agit pas d'en faire un résumé ni de le lire, encore moins de parler de son parcours professionnel. Le candidat doit « faire la preuve de sa maîtrise de la pédagogie et de la didactique de l'allemand » en « synthétisant sa démarche », en faisant une présentation « claire et dynamique, mettant en cohérence les objectifs fixés et les activités proposées aux élèves » (cf. Rapport de 2016). Cette épreuve demande une préparation solide et une connaissance parfaite de la séquence proposée, aussi bien au niveau des contenus que de leur chronologie. Il est très malvenu de voir un candidat devant feuilleter plus ou moins efficacement son RAEP pour trouver la réponse à une question posée par le jury.

De même, la présentation doit bien s'appuyer sur le RAEP fourni au jury et non sur une version qui aurait été améliorée depuis, même si, bien-sûr, toute prise de distance critique sera appréciée dès lors qu'elle témoigne de la part de l'enseignant d'une capacité d'analyse de ses propres pratiques.

La deuxième partie de l'épreuve (20 minutes en français) fournira justement au candidat la possibilité d'approfondir certains points et au jury l'occasion d'apprécier la capacité de l'enseignant à analyser ses choix didactiques. Cet échange se déroule dans un esprit bienveillant et constructif, le jury n'attend pas du candidat qu'il fournisse des réponses toutes faites obéissant à un canon supposé, mais bien qu'il montre qu'il est capable de prendre de la hauteur afin d'apporter des améliorations. Dire par exemple que « *la séquence n'a pas marché car les élèves ont manqué de motivation et n'apprennent pas* » est pour le moins maladroit.

En résumé, il s'agit dans cette phase d'être réactif et capable d'analyser sa séquence en termes d'objectifs communicationnels et de stratégies, en référence aux programmes en vigueur dans la classe concernée. On accordera la plus grande attention à la cohérence des activités langagières en fonction des objectifs visés: « *Pour entraîner à l'expression orale en interaction, nous avons fait de la compréhension écrite* », « *Les élèves écoutent le document, ensuite j'évalue leur interaction sur la bande sonore entendue* » ou encore cette tâche donnée aux élèves: « *rester attentif et écouter* ». Le jury a relevé la mention par une candidate de l'importance du « *plaisir dans le travail* » et de la réussite des

élèves. La prise en compte des tâches intermédiaires pour fixer les acquis a également été appréciée. Un bon nombre de candidats propose à juste titre d'utiliser les TICE pour réaliser telle ou telle tâche, mais beaucoup ne proposent toutefois pas un accompagnement structuré des recherches que les élèves doivent effectuer. Cela peut être une piste de réflexion pour les futurs candidats.

Seconde partie

Comme précisé dans le rapport de 2016, « le candidat dispose de 10 minutes pour répondre en français à une question posée par le jury, dont il prend connaissance lors du temps de préparation préalable. Cette question, formulée en lien avec le RAEP de chaque candidat, est liée à la culture de la discipline ainsi qu'à la culture institutionnelle. La dimension didactique, objet de la première partie, n'y est plus abordée. Le candidat doit **faire la preuve de ses connaissances en matière de programmes et d'enjeux du système éducatif**. Les candidats doivent avoir une bonne connaissance des programmes de collège comme de lycée, des entrées culturelles ainsi que des notions et thématiques liées, auxquels les références explicites sont valorisées. »

Le candidat ne se contentera pas d'énumérer les domaines du socle et les contenus du programme, mais les mettra en perspective avec ses pratiques et les illustrera par des exemples concrets. Les références à des travaux interdisciplinaires dans le cadre des EPI et de l'AP, ainsi qu'à des programmes d'échange seront bienvenus.

L'entretien de 20 minutes en langue allemande qui s'ensuit, prend sur les entrées culturelles de la séquence proposée par le candidat. Il est attendu de ce dernier des connaissances solides sur la culture des pays germanophones, au-delà des simples connaissances empiriques ou anecdotiques. Ne connaître par exemple que la date de 1963 sans pouvoir citer le traité de l'Elysée ni aucun nom d'acteurs de l'amitié franco-allemande, ni l'existence de l'OFAJ (DFJW) est préjudiciable. De même, un enseignant se doit de connaître les bases du système scolaire allemand (par exemple savoir à quoi font référence « G8 » et « G9 »). Concernant la culture cinématographique, il est appréciable qu'elle ne se limite pas aux films les plus connus et les plus didactisés („Das Leben der Anderen“, „Good bye Lenin“). N'avoir jamais entendu parler ni de Fassbinder ni de Schlöndorff, sans pour autant pouvoir évoquer l'œuvre d'autres réalisateurs germanophones, révèle des lacunes préjudiciables. En ce qui concerne la musique, Nina Hagen n'a jamais chanté *99 Luftballons*. Quant à la littérature de jeunesse, *Hanni und Nanni* relève de la culture anglophone. Inutile de se mettre dans l'embarras en prétendant avoir lu telle œuvre, comme cette candidate affirmant avoir lu *Tschick* pour ensuite dire qu'elle n'en avait lu que la moitié, avant d'avouer qu'elle n'en avait lu que la quatrième de couverture... Lorsqu'un titre n'est pas connu, éviter les traductions hasardeuses: Kafka a écrit *Die*

Verwandlung et non *Die Transformation*. Enfin, dire au jury „*Ich interessiere mich nicht wirklich für Kunst*“ n'est pas très heureux.

Néanmoins, quel que soit le sujet proposé, le jury a dans l'ensemble rencontré des candidats capables non seulement de faire preuve d'intéressantes connaissances culturelles, mais aussi, en cas de lacunes (pensons ici à la thématique du Rhin), d'émettre des hypothèses pleines de bon sens.

Dans cette partie de l'épreuve, les candidats feront attention à la qualité de la langue employée. Les craintes ressenties à la lecture de certains RAEP se sont malheureusement confirmées dans l'échange avec certains candidats qui commettent des erreurs malheureuses dans l'expression („*Es gibt der 6. Dezember*“, „*Ich kenne mich nicht viel im Kino*“) ou prennent des libertés avec la phonologie de la langue allemande. Enfin, le manque de richesse lexicale de certains candidats (par exemple la répétition de la remarque „*Es ist sehr interessant*“) ne permet pas d'élargir et de nuancer le propos.

Rappelons le but de cette phase de l'épreuve: montrer que l'enseignant est capable de transmettre aux élèves des connaissances solides (par-delà les clichés) sur la culture des pays germanophones, que ce soit en terme d'art (littérature, cinéma, peinture...), de politique (fédéralisme par exemple), d'économie, de société... Dans ce but, les candidats veilleront à se tenir informés régulièrement de l'actualité dans les pays de langue allemande.

Conseils aux futurs candidats

Les candidats réfléchiront bien à la cohérence du projet linguistique de leur séquence et devront savoir montrer comment les différentes activités langagières s'articulent entre elles, sont réellement entraînées et en quoi elles aident à la construction de la tâche finale.

Lors de l'entretien avec le jury, les questions ne doivent pas être considérées comme des critiques ou des « pièges ». Elles visent à éclaircir un point, compléter et approfondir la réflexion.

Une préparation solide et régulière permettra aux candidats d'aborder l'épreuve avec sérénité. L'organisation de leurs notes pendant l'épreuve leur permettra de juguler leur nervosité.

CAPES RESERVE D'ALLEMAND SESSION 2017

EPREUVE ORALE D'ADMISSION

Nom du candidat :

L'épreuve comporte deux parties.

1. Première partie de l'épreuve

- A. Vous disposez de 10 minutes pour **présenter oralement votre RAEP en langue française.**
- B. Cet exposé sera suivi d'un **échange de 20 minutes, en langue française**, avec le jury. Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier.

Durée de la première partie : trente minutes maximum.

2. Seconde partie de l'épreuve

A. **Exposé de 10 minutes maximum en français**

Quel lien établissez-vous entre la thématique de l'engagement et la construction du projet éducatif global de l'élève au lycée ? Vous inscrirez cette thématique dans le programme d'allemand du niveau de classe concerné.

B. **Entretien de 20 minutes avec le jury en langue allemande**

Vous serez invitée, entre autres, à développer vos connaissances relatives aux formes de protestation dans la société allemande d'hier et d'aujourd'hui.

Cette question n'est qu'une amorce de discussion qui sera élargie au cours de l'entretien.

Durée de la seconde partie : trente minutes maximum.